5 nov. 1872

M. Paquet

Circulaire à MM. les membres de la Société Ecclésiastique de St. Michel.

Québec, 12 Novembre 1872.

Monsieur,

Par ordre de Monseigneur le Président de la Société Ecclésiastique de St. Michel, j'ai fait le dépouillement des réponses écrites qui ont été données à la circulaire du 4 septembre dernier.

Trois membres se sont prononcés contre la séparation.

Cent soixante dix ont approuvé le mode proposé dans la circulaire.

Cinquante sept ont accepté la séparation proposée, à la condition que les fonds en caisse soient partagés en proportion du nombre des membres qui en feront partie dans chaque diocèse au moment où cette séparation aura lieu, et que chaque nouvelle société demeure seule chargée des membres infirmes, de son diocèse.

Environ cent quarante autres membres n'ont pas répondu.

Monseigneur l'Archevêque, après en avoir conféré avec Nos Seigneurs les Evêques des Trois-Rivières et de Rimouski, et avec un certain nombre de prêtres de l'Archidiocèse, en est venu à la conclusion que le partage des fonds, en proportion du nombre serait plus généralement goûté que le mode proposé dans la circulaire du 4 septembre.

Par ordre de Monseigneur le Président, je soumets aujourd'hui à votre approbation la proposition suivante :

" Que les fonds en caisse soient partagés en proportion du nombre des membres qui " en feront partie dans chaque diocèse au moment où cette séparation aura lieu, et que " chaque nouvelle société demeure seule chargée des membres infirmes de son diocèse."

Vous êtes prié de transmettre à Mgr. le Président votre suffrage sur ce mode de séparation des fonds. Ceux, cependant, qui ont déjà répondu dans ce sens ne sont pas tenus de le faire de nouveau.

Vous voudrez bien vous rappeler que, d'après l'article 3 des règles fondamentales, les réponses remises au Président après l'espace de deux mois à dater de l'envoi de cette circulaire, sont considérées comme non avenues.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très dévoué serviteur,

N. LALIBERTÉ, Ptre.,

Secrétaire de la S. E. de St. M.